

2023 PP 09 Modification de contrat n°3 - Marché de travaux pour la restauration des façades et réfection des toitures de l'immeuble MASSILLON-Paris 4eme - Lot n°1

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu la délibération n° 2019 PP 29 du Conseil de Paris des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019 par laquelle le Conseil de Paris approuve le principe de l'opération et les modalités des travaux pour l'opération de restauration des façades et réfection des toitures de l'immeuble Massillon ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du _____, par lequel M. le préfet de police soumet à son approbation le projet de modification de contrat n°3 au marché n°2019-338-1 ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le préfet de police est autorisé à signer la modification de contrat n°3 au marché de travaux de restauration des façades et réfection des toitures de l'immeuble Massillon, lot n°1 - Clos & Couvert – Restauration des façades, restructuration des tourelles, installations de chantier, échafaudages, couverture zinc, couverture des dômes, isolation.

Article 2 : La dépense correspondante est imputée sur le budget spécial de la préfecture de Police, exercices 2023 et suivants, à la section investissement.